

Face aux défis climatiques de demain, il y a lieu d'anticiper et d'agir pour nos générations futures. Il convient de préserver l'existant, restaurer « l'endommagé » et sensibiliser tous les acteurs de notre monde. Chacun comprend l'enjeu d'une nécessaire biodiversité : savoir maîtriser les espaces afin d'y retrouver ou d'y faire revenir les espèces. La collectivité ne peut pas les ignorer, elle se doit de faire jaillir la volonté d'y réaliser des vecteurs de développement écologique.

Les projets de réservoirs et les continuités écologiques de la trame verte et bleue visent à permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction, etc.), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.



PROJET DE RESTAURATION DU RUPT DE ZELLE ET MESURES CONTRE LES INONDATIONS

- La restauration d'une trame verte et bleue par réouverture du ruisseau vise à permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction, etc.), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.
- Des phénomènes de ruissellements/coulées d'eaux boueuses ont affecté la commune, en 1981, 2016 (13 pavillons objet d'inondation par ruissellements/eaux et boues le 09/02/2016) et 2018. Les causes et travaux nécessaires ont fait l'objet d'une étude par la Communauté de communes avec une projection des travaux à effectuer par les communes, travaux subventionnés si inclus au projet de réouverture du ruisseau.



La commune, dans le cadre d'un Appel à Projet 2019/2020, souhaite aménager un espace situé entre POIXE à l'Est et le terrain de football situé à l'extrémité Ouest de SERVIGNY : l'apport d'eau des plateaux versants et de l'eau pluviale de l'assainissement en séparatif sur la Rue de la Corvée/Poixe permet d'envisager la réouverture du « Rupt de Zelle ». La municipalité vise, de même, à atténuer, voire régler, les problèmes d'inondations.

Ce projet, présenté en réunion publique le 05 septembre 2019, a tenu compte des observations et a été modifié en conséquence.

L'étude technique réalisée par la Société IRH¹, sous l'assistance de la MATEC² et du CAUE³, a repris tous les enjeux du projet municipal. Le SCOTAM⁴ a aussi missionné une équipe pour influencer sur ce projet.

Le projet communal ainsi défini a pour ambition de répondre aux enjeux biodiversité, ruissellements et coulées de boue, inondations, sensibilisation à l'environnement, aménagement naturel paysagé, circuit pédagogique et loisirs.



Le bureau d'étude IRH retenu par appel d'offre a présenté les travaux à réaliser.

► lutte contre les ruissellements/coulées d'eaux boueuses

- mise en œuvre de deux haies bordées de bandes enherbées en amont sur les terres agricoles pour ralentir les écoulements et retenir les sédiments des bassins versants ;
- Création de fossés, précédés d'une bande enherbée pour capter une partie des sédiments ;
- Réalisation d'un talus de 50 cm en aval d'une zone enherbée pour une rétention temporaire d'eau pluviale, (pré situé à l'arrière du 34 et 36 rue de la Corvée) et de fossés acheminant les eaux de surverse.

1 IRH : Renaturation hydro morphologique de cours d'eau Restauration de la continuité écologique.

2 MATEC : Moselle Agence Technique du département.

3 CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

4 SCOTAM : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

► La réouverture du Rupt de Zelle

- Conception du point de rejet des eaux pluviales à l'aval du Chemin du Gras Foin ;
- Réouverture du cours d'eau au plus près du talweg*⁵ naturel ;
- Création d'un passage à gué pour faciliter les déplacements de l'exploitant.
- Aménagement d'un chemin pédagogique sur les 600 m. de réouverture du Zelle pouvant créer un maillage piétonnier avec Nouilly.

► La création d'une « annexe hydraulique » en lieu et place d'une mare

- petite zone humide connectée en période de crue sur l'emplacement d'une ancienne mare visible sur des photos des années 50.

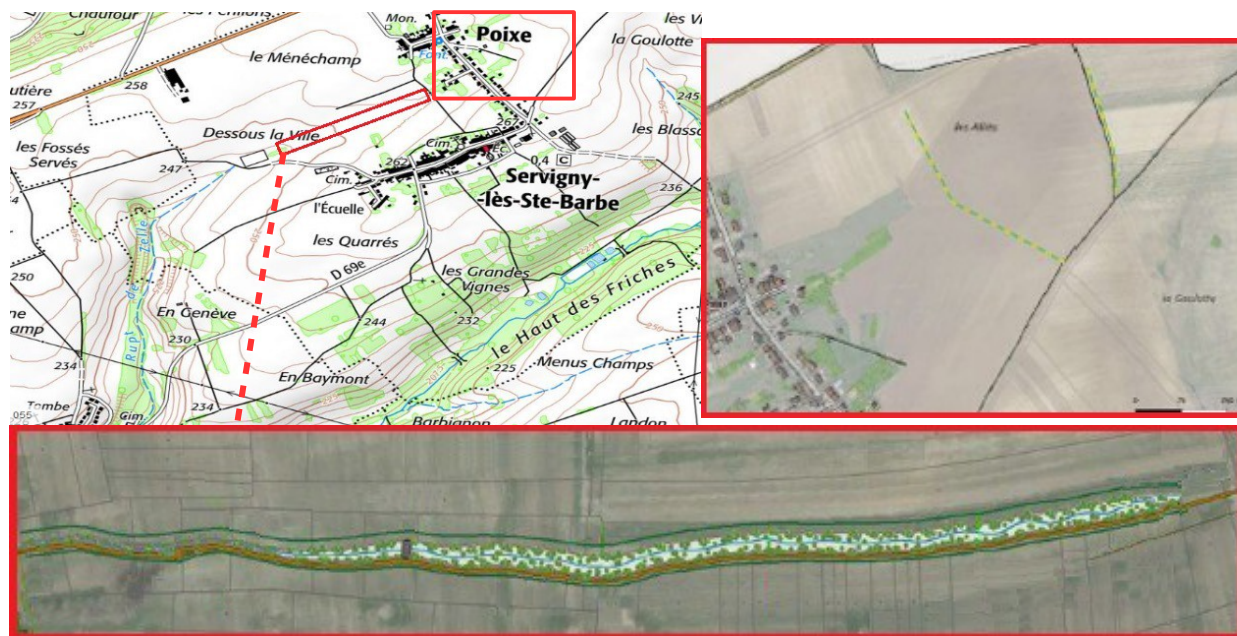


Dans le cadre de la « Trame Verte et Bleue », ces travaux de restauration de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques, ont été validés par l'État, la Région, la CCHCPP et l'Agence de l'Eau Rhin / Meuse.

Les subventions accordées couvrent 80% du montant total du projet, auxquelles s'ajoute la quote-part GEMAPI⁶ de la CCHCPP⁷.

Ce dossier, classé « Dossier d'Intérêt Général » par l'État, aboutira après l'acquisition des parcelles concernées.

La commune souhaite un accord amiable par achat ou échange de terrain dans l'intérêt général et tout particulièrement pour les familles impactées par les coulées de boues, ruissellements et inondations.



Une réunion publique d'information, ouverte à tous les administrés, avec débat et la participation de professionnels de la Trame Verte et Bleue, la biodiversité et la protection de l'environnement, se tiendra courant septembre 2022.

⁵ Un **talweg** suit la ligne formée par les points ayant la plus basse altitude, soit dans une vallée, soit dans le lit d'un cours d'eau.

⁶ GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

⁷ CCHCPP : Communauté de Communes Haut-Chemins Pays de Page.